



Nos conditions générales de ventes

1 DÉFINITIONS

Client : co-contractant de Coodemarrage 53

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par Coodemarrage53

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client réalisée dans nos locaux, dans les locaux du client ou dans des locaux mis à la disposition par le client ou par Coodemarrage53

Formation à distance : formation réalisée par le stagiaire en autonomie grâce à des supports écrits, audios ou vidéos.

2 OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

3 DOCUMENTS CONTRACTUELS

Coodemarrage53 fait parvenir au client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Coodemarrage53 un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

4 FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Coodemarrage53 se réserve la possibilité d'ajourner une session de formation et ce sans indemnités, au plus tard une semaine avant la date prévue, pour des raisons pédagogiques.

5 FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par Coodemarrage53.

Des facilités de paiement en plusieurs fois peuvent être proposés au Client.

En cas de paiement en plusieurs fois, le non-paiement d'une échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Coodemarrage53 se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

6 REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Coodemarrage53 offre au client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit. (être informé avant le 1er jour)

7 CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.

- Pour les formations Inter-entreprises :

Pour toute annulation, moins de 10 jours ouvrables avant le début du stage, le montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

- Pour les formations intra-entreprises :

Pour toute annulation communiquée par le client à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par Coodemarrage53 à ce dernier.

Pour toute annulation communiquée par le client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Coodemarrage53 à ce dernier.

8 PRIX ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur à 20%. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de Coodemarrage53.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. Coodemarrage53 se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

9 RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement sur la convention de formation professionnelle
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

Si Coodemarrage53 n'a pas reçu l'accord de la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

10 REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande à Coodemarrage53 sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), Coodemarrage53 pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Coodemarrage53 en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Coodemarrage53 pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à Coodemarrage53.

12 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pour les formations inter-entreprises et les formations à distance, les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification, d'exploitation des supports de formation Interentreprises restent la propriété exclusive de Coodemarrage53 et ne peuvent donc pas être cédés au Client.

Pour les formations intra-entreprise et sous réserve du complet paiement du prix de la session de formation, Coodemarrage53 pourra céder au client les droits de reproduction, d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification et d'exploitation des supports de formation, pour un usage exclusivement interne et dans des conditions devant être définies entre les parties.

Dématérialisation des supports :

Dans le cadre d'un engagement de Coodemarrage53 pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont souvent des supports dématérialisés.

13 RESPONSABILITÉ

Coodemarrage53 pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à Coodemarrage 53 au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

14 CONFIDENTIALITÉ

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont Coodemarrage53 ou le client auront eu connaissance antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants. Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat sur simple demande de l'autre partie. La présente clause autorise Coodemarrage53 à communiquer les informations au sein de Coodemarrage53.

Les Parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

15 COMMUNICATION

Le client autorise expressément Coodemarrage53 à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16 RENONCIATION

Le fait pour Coodemarrage53 de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

17 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Coodemarrage53 et ses clients relèvent de la Loi française.

18 ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU SIÈGE SOCIAL DE L'ORGANISME CONCERNE PAR LE LITIGE quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Coodemarrage53 qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

19 ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Coodemarrage53 à son siège social, situé Rue Louis de Broglie – Bâtiment K – Zone Technopolis – 53810 CHANGE